



Strasbourg, 21 novembre 2022

**T-PVS(2022)26**

CONVENTION RELATIVE A LA CONSERVATION DE LA VIE SAUVAGE  
ET DU MILIEU NATUREL DE L'EUROPE

**PREMIERE REUNION DES CORRESPONDANTS NATIONAUX DU PLAN  
D'ACTION PANEUROPEEN POUR LA CONSERVATION DES ESTURGEONS**

Strasbourg, 5 - 6 octobre 2022

Bâtiment Agora, salle G06

**RAPPORT DE REUNION**

*Document préparé par  
le Secrétariat de la Convention de Berne*

**Les Correspondants nationaux du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons ont tenu leur première réunion en présentiel les 5 et 6 octobre 2022 à Strasbourg.**

Le Comité permanent est invité à:

- prendre note du compte rendu de la première réunion des Correspondants nationaux du Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons;
- rappeler à toutes les Parties contractantes de l'aire de répartition l'importance de désigner un Correspondant national possédant les compétences, le réseau et le mandat nécessaires pour se mobiliser en faveur de la mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour les esturgeons;
- appeler les Parties contractantes de l'aire de répartition à intensifier leurs efforts de sauvegarde et de lutte contre les menaces révélées dans l'évaluation 2022 de la Liste Rouge de l'UICN;
- encourager les Parties contractantes de l'aire de répartition à mettre en œuvre sans tarder les mesures suggérées ainsi que le calendrier fixé par les Correspondants nationaux.

## **1. Ouverture de la réunion**

La Secrétaire de la Convention de Berne, Mme Ursula Sticker, souhaite la bienvenue aux participants de cette toute première réunion des Correspondants nationaux du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons. Elle indique que la réunion vise à dresser le bilan de la mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons depuis son adoption par le Comité permanent de la Convention de Berne, en 2018, à identifier les lacunes et à proposer des solutions, à faire la promotion de bonnes pratiques et à définir un programme de travail assorti d'un calendrier .

Elle remercie également les autorités néerlandaises pour leur contribution financière généreuse en faveur de la coordination de l'application du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons.

## **2. Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour (T-PVS/Agenda(2022)22) est adopté sans amendement tel qu'il figure à l'annexe I.

## **3. Election de la présidence et de la vice-présidence des correspondants nationaux pour le Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons**

Mme Salome Nozadze (Géorgie) est élue Présidente des Correspondants nationaux pour le Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons.

## **4. La nouvelle évaluation de la Liste Rouge de l'UICN – quels changements en Europe?**

M. Arne Ludwig, Président du groupe de spécialistes des esturgeons de l'UICN, présente les conclusions de l'évaluation 2022 de la Liste Rouge de l'UICN. Il rappelle les critères pris en compte pour l'évaluation et fait observer que la réalisation de telles évaluations tous les 10 ans représente un travail considérable.

En 1996, la première évaluation de l'UICN déclarait: « Toutes les espèces d'esturgeons et de spatulaires sont menacées d'extinction ou quasi menacées d'extinction : 6 sont en danger critique d'extinction, 11 sont menacées d'extinction, 8 sont vulnérables et 2 sont quasi menacées. »

Depuis la deuxième évaluation, réalisée en 2010, l'évolution des populations s'est considérablement dégradée :

- 1 espèce est éteinte
- 1 espèce est éteinte dans la nature
- 17 espèces sont en déclin (6 en Europe; 9 en Asie & 2 en Amérique du Nord)
- 3 espèces d'Amérique du Nord sont stables
- 2 espèces ont progressé (esturgeon de l'Adriatique & esturgeon de l'Atlantique aux USA et au Canada)
- la tendance est inconnue pour 3 espèces d'Amérique du Nord.

L'évaluation 2022 de la Liste Rouge de l'UICN conclut par conséquent: « Toutes les espèces d'esturgeons qui subsistent – y compris les espèces migratoires présentes dans l'hémisphère nord – sont désormais menacées d'extinction à cause des barrages et du braconnage, ce qui rapproche encore le groupe animal le plus gravement menacé de son extinction définitive. »

(1 espèce éteinte, 1 espèce éteinte dans la nature, 17 espèces gravement menacées d'extinction, 3 espèces menacées d'extinction et 5 vulnérables)

## **5. Constats de l'enquête sur la mise en œuvre de la Recommandation n° 199 (2018) relative au Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons**

M. Ralf Reinartz, consultant pour la Convention de Berne, présente aux participants les conclusions d'une enquête sur le degré de mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons depuis son adoption par le Comité permanent de la Convention de Berne en 2018.

Le questionnaire comprenait les rubriques suivantes:

- répartition
- mesures de protection
- gestion
- coopération internationale
- financement
- évaluation des besoins
- conflits

Les 16 Parties contractantes de l'aire de répartition ayant participé à l'enquête représentent toutes les zones marines européennes où l'esturgeon est présent.

Les principales conclusions de l'enquête peuvent être résumées comme suit:

Répartition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les anciennes et nouvelles aires de répartition sont connues, et les bases de données nationales d'observations bien documentées ; des recherches supplémentaires sont localement nécessaires.</li> </ul>
Mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La protection légale des esturgeons (interdiction de la pêche, de la détention, du commerce et du transport) paraît fondamentale, même si le degré de mise en œuvre varie. Certains pays se sont dotés de plans d'action nationaux spécifiques en faveur des esturgeons, ou intègrent la sauvegarde des esturgeons dans d'autres cadres stratégiques.</li> <li>• La restauration écologique de l'habitat, la continuité des cours d'eau, le renforcement des populations grâce à des lâchers d'esturgeons et l'attention particulière accordée à l'esturgeon dans les EIE figurent au nombre des mesures de protection complémentaire mentionnées. Plusieurs pays ont créé des zones protégées spécifiques pour la sauvegarde des esturgeons.</li> </ul>
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les rapporteurs constatent un manque de communication/collaboration avec les autorités et entre celles-ci.</li> </ul>
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La coopération internationale va du recrutement d'experts internationaux aux échanges d'informations sur les populations transfrontalières d'esturgeons, en passant par la participation au sein d'accords régionaux et internationaux.</li> </ul>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun financement à long terme n'est prévu dans les exemples cités. La sauvegarde des esturgeons et la restauration écologique se heurtent à d'autres priorités importantes à la conservation.</li> </ul>
Évaluation des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le renforcement des capacités vise à améliorer et à harmoniser les compétences en matière de coordination, de coopération et de signalement, mais aussi dans des domaines techniques comme le suivi, les mesures <i>ex situ</i>, ainsi que la protection et la restauration des habitats, qui sont autant de tâches essentielles.</li> </ul>
Conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les conflits résultent de la concurrence et de l'incompatibilité des stratégies européennes pour différents secteurs, du manque de dialogue entre les parties prenantes et de l'exploitation non durable des cours d'eau et des mers qui en résulte.</li> </ul>

## 6. Rapport oral sur la mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons par les Correspondants nationaux des pays de l'aire de répartition qui n'ont pas répondu à l'enquête

Les Correspondants nationaux font part des faits nouveaux en matière de sauvegarde des esturgeons.

## 7. Lacunes révélées par l'enquête

M. Ralf Reinartz indique aux participants les lacunes constatées dans la mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons dans le cadre de l'enquête.

Il souligne les carences constatées dans certains pays dans les domaines suivants :

Répartition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations régionales sur une ancienne présence de l'espèce</li> <li>• Bases de données régionales et internationales</li> <li>• Participation des parties prenantes et du grand public</li> <li>• Aptitude à distinguer les spécimens sauvages indigènes, les spécimens issus de programmes d'empoissonnement et les esturgeons exotiques introduits et/ou « échappés » de l'aquaculture</li> </ul>
Mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire appliquer et harmoniser la protection légale</li> <li>• Cohérence des plans et cadres de sauvegarde des esturgeons</li> <li>• Orientations techniques</li> <li>• Gestion durable et procédures opérationnelles dans les activités pertinentes (dragage, aquaculture, pêche, navigation, hydroélectrique, etc.)</li> <li>• Sensibilisation et mobilisation du grand public et des parties prenantes</li> <li>• Soutien des populations pour les opérations <i>ex situ</i></li> <li>• Prise en compte de la génétique dans les lâchers d'esturgeons</li> <li>• Procédures d'urgence planifiées à l'avance pour sauver les spécimens menacés/rares</li> </ul>
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mobilisation des acteurs et des institutions de divers secteurs ou catégories</li> <li>• Efficacité de la coopération et de la communication entre les divers acteurs</li> <li>• Conflits entre d'autres priorités de la protection de la nature avec la sauvegarde et la restauration écologique des esturgeons</li> <li>• Clarté de la définition et de la répartition des tâches</li> </ul>
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération internationale en faveur des populations d'esturgeons partagées</li> </ul>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régularité et constance du financement</li> </ul>
Évaluation des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compétences, renforcement des capacités et moyens pour travailler</li> </ul>

Conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations sur les conflits présents et à venir avec les infrastructures et les activités de divers secteurs</li> <li>• Normes non durables d'exploitation dans certains types d'activités</li> <li>• Informations sur les retombées négatives d'infrastructures et d'activités (prises accidentelles, développement du braconnage, besoin d'EIE ciblées, etc.).</li> <li>• Connaissance et expérience des conflits dans les mesures d'atténuation</li> <li>• Attitude peu coopérative des parties prenantes et des autres secteurs utilisant les eaux</li> </ul>
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

## 8. Bonnes pratiques identifiées grâce à l'enquête

M. Ralf Reinartz partage également avec les participants quelques bonnes pratiques dans la mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons, identifiées dans le cadre de l'enquête.

Les pratiques suivantes ont notamment été mentionnées par certains pays:

Répartition	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations complètes sur la répartition ancienne et les eaux où l'esturgeon est présent</li> <li>• Existence de bases de données sur les observations (et les prises)</li> <li>• Participation des parties prenantes et des citoyens</li> <li>• Affectation, détermination et/ou identification des esturgeons isolés vus dans la nature</li> </ul>
Mesures de protection	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place de plans et stratégies suffisants</li> <li>• Protection juridique définie, instaurée et mise en œuvre sur l'aire de répartition des populations</li> <li>• Des procédures d'urgence sont en place (prises, installations)</li> <li>• Affectation, détermination et/ou identification des esturgeons isolés vus dans la nature</li> <li>• Création de zones protégées respectueuses du cycle de vie des populations</li> <li>• Des orientations techniques sont disponibles pour la mise en œuvre (ex : suivi, passerelles à poissons, <i>ex situ</i>)</li> <li>• Prise en compte de la génétique des populations d'esturgeons et renforcement suffisant des populations à partir de prélèvements <i>ex situ</i></li> <li>• Lacunes dans les connaissances comblées par les programmes de recherche</li> </ul>
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération généralisée des acteurs et des entités de tous les niveaux, domaines et secteurs de la sauvegarde et de la restauration écologique des esturgeons</li> <li>• Partage, harmonisation et coordination des responsabilités, priorités et mesures de sauvegarde de l'esturgeon, avec les autres priorités de la sauvegarde de la nature</li> <li>• Instauration de procédures durables de gestion et de fonctionnement (dragage, aquaculture, pêche, navigation, etc.)</li> <li>• Mise en place d'une participation des parties prenantes et des citoyens</li> </ul>
Coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coopération efficace des pays d'une même région sur des objectifs clairement définis</li> <li>• Mise en place de cadres et organisations internationaux suffisants</li> <li>• Coopération internationale efficace des pays dans les mesures communes en faveur de la sauvegarde et de la restauration écologique des esturgeons</li> </ul>
Financement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité de fonds dédiés aux esturgeons</li> <li>• Disponibilité de fonds pour les mesures nécessaires sur le long terme</li> </ul>

Évaluation des besoins	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibilité des compétences générales et spécifiques</li> <li>• Élaboration ou acquisition des éventuelles compétences non disponibles</li> </ul>
Conflits	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Informations disponibles sur les conflits</li> <li>• Existence de connaissances et d'expérience en matière d'atténuation et de résolution des conflits</li> <li>• Participation des parties prenantes à l'anticipation, à l'atténuation ou à la résolution des conflits</li> <li>• Instauration de procédures pour la réalisation des études d'impact sur l'environnement pour la sauvegarde et la restauration écologique des esturgeons</li> <li>• Existence d'une coopération entre les parties prenantes et secteurs usagers des eaux</li> </ul>

## **9. Renforcer le rôle des conventions sur les cours d'eau internationaux et sur les mers régionales – promouvoir les partenariats**

### **9.a. Plan d'action de la Helcom pour les esturgeons dans la Baltique et mise en œuvre**

M. Jörn Gessner, de l'Institut Leibniz d'écologie des eaux douces et des pêches intérieures, expose aux participants les objectifs du Plan d'action pour les esturgeons dans la Baltique de la Convention on the Protection of the Region of the Baltic Sea or Convention of Helsinki (HELCOM).

Le Plan d'action s'attaque aux causes du déclin et aux menaces qui pèsent sur les esturgeons de la mer Baltique et réaffirme l'engagement des Parties contractantes à la HELCOM de réaliser le rétablissement de l'esturgeon de la Baltique à l'horizon 2029.

Le Plan d'action comprend 7 objectifs et 16 actions:

- Objectif 1: favoriser activement le rétablissement des populations ciblées pour induire une évolution positive
- Objectif 2: protéger les populations en cours de rétablissement contre les prélèvements accidentels ou volontaires de spécimens
- Objectif 3: assurer la protection et la restauration écologique de l'habitat des esturgeons si nécessaire
- Objectif 4: assurer ou faciliter les migrations des esturgeons dans les cours d'eau ciblés
- Objectif 5: sensibiliser le public et les milieux administratifs et politiques à la sauvegarde des esturgeons
- Objectif 6: définir les fondements financiers et juridiques de la restauration écologique des esturgeons
- Objectif 7: assurer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action afin de réaliser une gestion adaptative

### **9.b. Coopération transfrontalière dans le Danube: stratégie pour l'esturgeon de la Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD)**

Mme Birgit Vogel, Secrétaire exécutive de la Commission internationale pour la protection du Danube (CIPD) informe les participants de la stratégie de cette Commission en faveur des esturgeons.

La CIPD est l'instrument général qui encadre la coopération en faveur du bassin du Danube. Sa Stratégie pour l'esturgeon a été adoptée en décembre 2017, définit les principales compétences et le mandat de la CIPD en matière de sauvegarde des esturgeons et souligne la nécessité d'une action concertée avec les autres partenaires. Elle prévoit la restauration écologique des habitats perdus ou dégradés, la prévention de nouvelles dégradations de l'habitat, des mesures pour faciliter les migrations des poissons et une amélioration de la qualité de l'eau.

L'esturgeon figure en bonne place dans le plan de gestion du bassin du Danube actualisé en 2021, qui prévoit:

- des programmes de frai et de reproduction *Ex situ* et d'empoisonnement
- une application effective des interdictions de pêche
- des habitats, des couloirs et une surveillance des projets d'infrastructures
- un suivi des prises accidentelles
- un suivi des populations
- la création d'une base de données sur les migrations des poissons

Ainsi que la poursuite de projets spécifiques et d'un renforcement de la coopération avec le bassin de la mer Noire.

## **10. Politiques de l'UE en faveur de la sauvegarde des esturgeons : faits récents**

M. András Bartal, Direction générale de l'Environnement – Commission européenne, présente aux participants les politiques de l'UE qui contribuent à la protection et à la sauvegarde des esturgeons.

### **➤ Stratégie de l'UE en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030: redonner à la nature une place dans nos vies**

D'ici à 2030, les États membres de l'UE s'engagent à mettre en place sur l'ensemble de l'Union un réseau vaste et cohérent d'aires protégées et à élaborer un Plan de l'UE pour la restauration de la nature.

La stratégie vise à assurer la protection d'au moins 30 % des terres de l'UE et 30 % des espaces marins de l'UE et définit des objectifs pour la sauvegarde ainsi qu'une gestion efficace et un suivi approprié de tous les espaces protégés.

La Stratégie se fixe également l'objectif de rétablir au moins 25 000 km de cours d'eau à courant libre à l'horizon 2030.

Les esturgeons profiteront à la fois de la réalisation de l'objectif en matière de zones protégées et de celui qui concerne la restauration des espèces et des habitats.

### **➤ Proposition de Loi de restauration de la nature**

En juin 2022, la Commission européenne a adopté une proposition de règlement sur la restauration de la nature. Il prévoit qu'à l'horizon 2030 les mesures de restauration couvriront 20 % des terres et des mers de l'UE et qu'en 2050 des mesures seront en place pour tous les écosystèmes nécessitant une restauration.

Ces mesures de restauration comprennent l'amélioration des secteurs dégradés, le rétablissement des espaces perdus et l'amélioration, le rétablissement et la reconnexion des habitats des espèces. Ces mesures impliquent également l'identification et l'élimination des obstacles à la connectivité des eaux de surface pour contribuer à l'objectif de restaurer dans l'UE au moins 25 000 km de cours d'eau à courant libre à l'horizon 2030.

Les mesures de restauration profiteront aux esturgeons parce qu'elles couvriront les habitats de toutes les espèces d'esturgeons d'Europe et tendront à supprimer tout ce qui empêche de rétablir la connectivité naturelle des cours d'eau.

### **➤ Proposition de révision de la Directive sur les crimes contre l'environnement**

L'actuelle *Directive relative à la protection de l'environnement par le droit pénal* vise à protéger l'environnement par des sanctions appropriées et l'harmonisation des infractions environnementales.

En 2020, la Commission européenne a évalué cette Directive et constaté son manque d'impact sur le terrain. En décembre 2021, la Commission européenne a adopté la proposition de Directive révisée sur les crimes contre l'environnement. La proposition élargit la liste des infractions et ajoute des références dynamiques à des lois sectorielles dans les articles ; la proposition énonce des exigences minimales détaillées en matière de sanctions contre les personnes physiques et morales et ajoute plusieurs nouvelles dispositions d'application.

Les esturgeons sont protégés au titre de la Directive sur les crimes contre l'environnement et sont également couverts par la nouvelle proposition en cas d'infraction contre la vie sauvage.



M. Bartal annonce aussi aux participants un projet de contrat de soutien aux initiatives de sauvegarde des esturgeons.

En juillet 2022, la Commission européenne a lancé un appel d'offres pour la promotion des mesures de sauvegarde dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons (PANEUAP)

Ce contrat était assorti d'un budget de 600 000 EUR, pour une durée de 24 mois, et comportait les six tâches suivantes:

- recueillir des informations sur la mise en œuvre du PANEUAP dans les principaux pays de l'aire de répartition ;
- orienter la protection et la restauration écologique des habitats des esturgeons en complétant les connaissances actuelles sur les habitats de ces espèces et sur les entraves à la migration, ainsi qu'en élaborant des orientations pour le suivi des habitats des esturgeons ;
- soutenir les efforts de protection des esturgeons contre les prises accidentelles ;
- concevoir une méthodologie standard de suivi des populations ;
- élaborer des orientations techniques pour les bonnes pratiques en matière de programmes de reproduction *ex situ* et de lâchers ;
- augmenter le soutien des parties prenantes pour les mesures de sauvegarde des esturgeons en organisant des réunions intersectorielles et en préparant des outils de communication.

Enfin, M. Bartal indique qu'une étude examine actuellement la faisabilité de rendre franchissables pour l'esturgeon du Danube les barrages des Portes de Fer (WePass2). Le projet s'appuie sur les conclusions du projet WePass, qui vise à faciliter les migrations des poissons dans le bassin du Danube, et en particulier dans le secteur des Portes de Fer. Lancé en avril 2021, il va durer trois ans dispose d'un budget de 2 millions d'euros. WePass2 étudie principalement la faisabilité des options pour le rétablissement des migrations de poissons dans le défilé des Portes de Fer, et doit proposer un avant-projet d'échelle poissons assorti d'une estimation de son coût de construction. Le projet avance conformément aux prévisions et devrait soumettre son rapport final début 2024.

## **11. Projets LIFE. La sauvegarde des esturgeons**

### **11.a Navire pour sauver de l'extinction quatre espèces d'esturgeons dans le Danube (LIFE-Boat 4 Sturgeon)**

M. Jakob Neuburg, Université des Ressources naturelles et des sciences de la vie, Vienne, présente aux participants les objectifs du projet LIFE-Boat 4 Sturgeon.

Le projet est mené dans 8 pays de 2022 à 2029, et poursuit les 8 objectifs suivants :

- Constituer des stocks captifs de reproducteurs adultes génétiquement divers et mettre en place les infrastructures nécessaires dans au moins deux sites (Autriche et Hongrie) qu'il faudra entretenir sur le long terme.
- Assurer la reproduction artificielle des reproducteurs ainsi que l'élevage des alevins dans des infrastructures spécialisées utilisant des techniques de pointe pour leur imprégnation et les rendre aptes à la survie, comme celles mises au point dans le cadre de « LIFE Sterlet » et qui ont fait leurs preuves.
- Lâcher des jeunes spécimens en bonne santé, disposant d'un bon bagage génétique et diversifiés des quatre espèces concernées en Autriche, en République slovaque, en Hongrie, en Slovénie, en Bulgarie et Roumanie afin de renforcer les populations actuelles qui sont au bord de l'extinction par un apport d'au moins 2000 adultes par espèce.
- Constituer une base de données sur le long terme ainsi qu'un manuel pour les initiatives *ex situ* et le suivi de la sauvegarde des esturgeons dans l'ensemble de la région du Danube et dans d'autres bassins européens.

- Assurer une surveillance standardisée de l'évolution des populations en Autriche, en République slovaque, en Hongrie, en Slovénie, en Bulgarie et en Roumanie.
- Organiser une coordination avec les autorités responsables de la pêche et les communautés vivant le long du cours inférieur du Danube et près de la mer Noire afin de faire diminuer la pêche illégale, non déclarée et non réglementée en Roumanie, en Bulgarie et en Ukraine.
- Sensibiliser le grand public et les parties concernées au danger imminent d'extinction des esturgeons et à l'importance de rétablir dans les cours d'eau des écosystèmes sains assurant la viabilité de populations migratoires de poissons comme les esturgeons.
- Garantir la viabilité à long terme des projets et permettre aux parties prenantes d'accéder à des juvéniles et des reproducteurs génétiquement certifiés d'esturgeons du Danube aux fins de la conservation dans le bassin du Danube.

### **11.b. Protection durable des esturgeons dans le cours inférieur du Danube en prévenant et en combattant le braconnage et le commerce illicite d'espèces de la vie sauvage (LIFE for Danube Sturgeons)**

Mme Jutta Jahrl, WWF Autriche, informe les participants des objectifs et des réussites du projet LIFE pour une protection durable des esturgeons du cours inférieur du Danube en prévenant et en combattant le braconnage et le commerce illicite d'espèces de la vie sauvage, mis en œuvre dans 4 pays (Serbie, Bulgarie, Roumanie, Ukraine) de 2016 à 2020 le long du Danube et sur le littoral de la mer Noire.

Le projet visait les objectifs suivants:

- Mieux connaître le marché des produits légaux et illégaux obtenus à partir des esturgeons et renforcer la surveillance des autorités ; rappeler la législation aux revendeurs et leur permettre d'empêcher l'accès des produits illicites au marché.
- Assurer plus efficacement la répression grâce au renforcement des capacités et des connaissances pratiques des autorités; obtenir une diminution durable de la pêche et du commerce illicites des esturgeons grâce à une amélioration de l'acceptation et du respect des règles par les diverses parties prenantes.
- Encourager les communautés de pêcheurs ciblées à s'approprier la sauvegarde des esturgeons et à développer la volonté et la capacité de trouver des sources alternatives de revenus pour compenser le manque à gagner de la pêche d'esturgeons, afin que les stocks aient une chance de se reconstituer.

Ces objectifs ont été atteints et le projet a permis d'étendre l'interdiction de la pêche à l'esturgeon dans tout le cours inférieur du Danube et de durcir la réglementation de la pêche dans la partie ukrainienne du delta du Danube. Une étude régionale de marché a livré pour la première fois des informations sur l'ampleur du braconnage et du commerce illicite, révélant notamment que 19% des échantillons provenaient d'esturgeons pêchés dans la nature. Le projet a également contribué à renforcer les capacités et la collaboration des services répressifs. Il a également développé une coopération avec les communautés de pêcheurs et a convaincu ces derniers de relâcher les esturgeons accidentellement capturés, d'étudier des sources alternatives de revenus et de participer à la surveillance des esturgeons. Pour plus d'informations: [danube-sturgeons.org](http://danube-sturgeons.org)

### **12. Plan national d'action de la France en faveur des esturgeons (2020 – 2029)**

M. Éric Rochard, INRAe, informe les participants de l'expérience française en matière d'élaboration d'un plan national d'action pour l'esturgeon et en présente les objectifs.

M. Rochard souligne que la condition préalable de l'élaboration d'un plan d'action a été la mobilisation des parties prenantes de tous les niveaux (ONG, communauté scientifique, collectivités locales) et l'existence d'une volonté politique.

Il ajoute que le Plan national d'action de la France en faveur des esturgeons s'appuie sur les conclusions de deux projets LIFE et cible les lacunes identifiées dans leur mise en œuvre.

Le Plan national d'action de la France en faveur des esturgeons s'articule autour de quatre axes prioritaires de travail :

- la sauvegarde *in situ*
- la protection et la restauration écologique des habitats essentiels de l'esturgeon
- la sauvegarde *ex situ* et la réintroduction des esturgeons
- la recherche et la coopération internationale

M. Rochard termine sa présentation en soulignant les défis auxquels se heurte le financement du plan d'action. Ce financement n'est pas assuré pour la totalité de sa durée et l'idée mesure de sauvegarde *ex situ* sont celles qui exigent le plus de moyens.

### 13. Prochaines étapes envisageables et identification des domaines prioritaires appelant une attention spécifique

#### 13.a. Sous-groupes

Les participants se répartissent en deux groupes de travail consacrés aux lacunes affectant leur propre contexte national, leur région ou leur population d'esturgeons, pour identifier les bonnes pratiques qui pourraient les aider à combler ces lacunes et définir un calendrier pour formuler les solutions susceptibles de pallier ces lacunes.

#### 13.b Conclusions des sous-groupes

Les rapporteurs des deux sous-groupes ont présenté en plénière le fruit de leurs discussions.

Lacunes identifiées	Préconisations du Groupe A	Préconisations du Groupe B
Communication	Intensifier la communication et la collaboration avec et dans les administrations/parties prenantes et le cadre institutionnel Sensibiliser au statut des esturgeons	
Financement	Encourager les administrations et les autorités nationales à donner une plus grande priorité aux esturgeons sur le plan national afin de garantir le financement à long terme	
Rôle de la Convention de Berne	Fédérer les activités régionales en place, faciliter les échanges entre les acteurs et communiquer les résultats à l'UE et aux ministères nationaux	
Compétences des acteurs		Renforcer les capacités et définir les responsabilités
Assistance technique -		Élaborer des directives techniques pour l'atténuation des dommages (exploitation de barrages,

restauration en rapport avec les barrages, les infrastructures et l'habitat		extraction de gravier ...) Élaborer des directives techniques pour le suivi de l'habitat des esturgeons et sa restauration
Administration – niveau national		Promouvoir une coopération régulière entre les acteurs. Définir des objectifs clairs et la répartition des tâches (élaborer des plans d'action nationaux)
Coopération internationale		Promouvoir la coopération et trouver des synergies entre les cadres existants. Présenter des approches méthodologiques et des bonnes pratiques. Échanger des informations (jumelages)

### 13.c. Recommandations et prochaines étapes

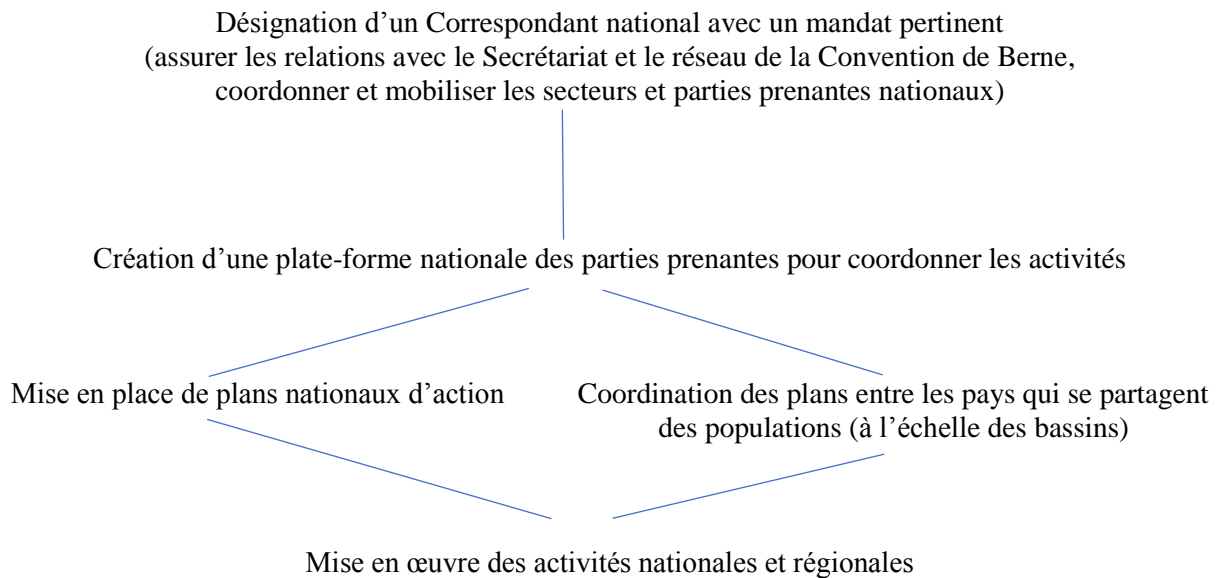
Les rapporteurs généraux de la réunion, Mme Beate Striebel et M. Jörn Gessner, font la synthèse des conclusions des sous-groupes et proposent aux participants des mesures pour y donner suite.

Constatant que le manque de communication/collaboration avec les autorités, les parties prenantes des acteurs (nationaux et internationaux), la prise de conscience insuffisante du statut des esturgeons (Administration), le manque de compétence et l'absence de financement à long terme sont autant de lacunes affectant la plupart des Parties contractantes de l'aire de répartition, les rapporteurs généraux suggèrent les mesures suivantes:

<b>Communication</b>	<p>Améliorer la communication et la collaboration dans et avec les administrations/parties prenantes et le cadre institutionnel (voir les bonnes pratiques en France et en Géorgie)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• organiser des réunions régulières d'une plate-forme nationale des acteurs concernés</li> <li>• lancer des initiatives à long terme pour renforcer la confiance</li> <li>• mobiliser tous les acteurs pertinents (parties prenantes des domaines de la sauvegarde de la nature, des ressources en eau, de la pêche et de la navigation)</li> <li>• communiquer sur la nécessité et l'importance de la sauvegarde des esturgeons <ul style="list-style-type: none"> <li>○ remédier au manque de prise de conscience</li> <li>○ communiquer, par exemple via les ONG</li> </ul> </li> </ul>
<b>Capacités</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer des lignes directrices pour les mesures <i>ex situ</i> (y compris des programmes de reproduction et de restauration écologique), le suivi, la restauration, la facilitation des migrations et l'exploitation des centrales hydroélectriques</li> <li>• Organiser des formations dans le cadre d'échanges d'experts (jumelages)</li> <li>• Capitaliser sur les capacités des établissements scientifiques et des ONG</li> </ul>
<b>Financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ministères nationaux doivent privilégier la sauvegarde des esturgeons dans leurs plans nationaux afin de garantir l'accès à des financements nationaux et internationaux</li> </ul>

<b>Stratégie</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en place une stratégie nationale sur le modèle du PANEUAP, assortie d'étapes et d'un calendrier</li></ul>
<b>Rôle des correspondants nationaux</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les correspondants nationaux peuvent participer aux échanges internationaux et obtenir l'assistance nécessaire à la coordination de la mise en œuvre nationale du PANEUAP sous l'égide de la Convention de Berne</li></ul>
<b>Rôle de la Convention de Berne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Fédérer les activités régionales opérationnelles</li><li>• Faciliter les échanges entre elles</li><li>• Communiquer les résultats à l'UE et aux ministères nationaux</li></ul>

Les rapporteurs généraux proposent ensuite la séquence suivante:

**Séquence suggérée**

En parallèle : coordination du PANEUAP par le Secrétariat de la Convention de Berne, facilitation des échanges de la coopération (réseau des Correspondants nationaux)

Les participants saluent les actions proposées et la séquence correspondante et décident de prier le 42<sup>e</sup> Comité permanent d'approuver leur diffusion auprès de toutes les Parties contractantes de l'aire de répartition.

**14. Date et lieu de la prochaine réunion**

Sous réserve des moyens disponibles, les participants décident de se retrouver en présentiel dans deux ans et de tenir une réunion en ligne en 2023.

Le Secrétariat invite les Parties contractantes de l'aire de répartition qui souhaiteraient accueillir la réunion des Correspondants nationaux du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons d'en informer le Secrétariat.

**15. Questions diverses**

Les participants examinent comment entretenir l'élan donné par la réunion et maintenir les échanges jusqu'à la deuxième réunion des Correspondants nationaux du Plan d'action paneuropéen pour la conservation des esturgeons. Ils décident d'échanger des informations par e-mail.

**16. Conclusions de la réunion**

Les conclusions de la réunion sont brièvement résumées. La Présidente remercie les Correspondants nationaux et les orateurs. La réunion est close.

Annexe I – Ordre du jour		Documents	Expected results
<b>Wednesday 5 October</b>			
9.30	<b>17. Opening of the meeting</b>	<p>List of National Focal Points for the Pan-European Action Plan for Sturgeons T-PVS/Inf(2022)</p> <p>Recommendation No. 199 (2018) of the Standing Committee on the Pan-European Action Plan for the conservation of the sturgeon <a href="#">T-PVS(2018)09</a></p>	
	<b>18. Adoption of the agenda</b>	<p>Meeting agenda T-PVS/Agenda(2022)22 bis</p> <p><b>For adoption</b></p>	National Focal Points are informed of the aims of the meeting and adopt the agenda.
	<b>19. Election of the Chair and Vice-Chair of the Focal Points for the Pan-European Action Plan for Sturgeons</b>	<p><b>For decision</b></p>	
	<p><b>20. The new IUCN Red list assessment – what changes for Europe?</b></p> <p><i>Presentation by Mr Arne Ludwig (Chair of the IUCN Sturgeon Specialist Group)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the results of the IUCN Red list assessment.</p>	<p><a href="#">IUCN Red list assessment</a></p> <p><b>For information</b></p>	National Focal Points take note of the results of the IUCN Red list assessment.

	<p><b>21. Outcomes of the survey on the implementation of Recommendation No. 199 (2018) on the Pan-European Action Plan for the conservation of the sturgeon</b></p> <p><i>Presentation by Mr Ralf Reinartz (consultant)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the outcomes of the survey carried out among range Contracting Parties on the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons and exchange views on possible follow up work.</p>	<p>Link to the online survey  <a href="https://forms.gle/wEi5Q6KMj667Ws_dE9">https://forms.gle/wEi5Q6KMj667Ws_dE9</a></p> <p>Outcomes of the survey  <a href="https://forms.gle/wEi5Q6KMj667Ws_dE9">T-PVS/Inf(2022)49</a></p> <p><b>For information</b></p>	<p>National Focal Points take note of the outcomes of the survey and agree on a way forward for building on the findings.</p>
	<p><b>22. Oral report on the implementation of the Pan-European Action Plan for the conservation of the sturgeon by the National Focal Points of the range countries which did not reply to the survey</b></p> <p>National Focal Points report orally (5 minutes maximum) on the actions undertaken to implement the Pan-European Action Plan for Sturgeons since its adoptions by the Standing Committee in 2018.</p>	<p><b>For information</b></p>	<p>National Focal Points take note of the state of implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons in range Contracting Parties.</p>
	<p><b>23. Gaps identified through the survey</b></p> <p><i>Presentation by Mr Ralf Reinartz (consultant)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the gaps in and obstacles to the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons reported by range Contracting Parties and exchange views on how fill them in and overcome them.</p>	<p><b>For information and discussion</b></p>	<p>National Focal Points agree on ways for addressing gaps in or overcoming obstacles to the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons.</p>



	<p><b>24. Good practices identified through the survey</b></p> <p><i>Presentation by Mr Ralf Reinartz (consultant)</i></p> <p>Good practices reported by range Contracting Parties are showcased and National Focal Points exchange views on whether they could be replicated in other contexts.</p>	<p><b>For information and discussion</b></p>	<p>National Focal Points consider the good practices showcased as a source of inspiration for stepping up the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons in their own national context.</p>
	<p><b>25. Strengthening the role of International River and Regional Sea Conventions – fostering partnerships</b></p>		
	<p><b>9.a. Helcom Baltic Sea sturgeon Action Plan and its implementation</b></p> <p><i>Presentation by Mr Jörn Gessner, (Leibniz-Institute of Freshwater Ecology and Inland Fisheries)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the state of implementation of the Helcom Action Plan and exchange views on the extent to which lessons can be learned/drawn for the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons.</p>	<p><b>For information and discussion</b></p>	<p>National Focal Points take note of the implementation of the Helcom Baltic Sea Sturgeon Action Plan and discuss how it could inspire new partnerships and regional initiatives.</p>
	<p><b>9.b. Transboundary cooperation in the Danube: Sturgeon Strategy of the International Commission for the Protection of the Danube River (ICPDR)</b></p> <p><i>Presentation by Ms Birgit Vogel (ICPDR)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the Sturgeon Strategy of the ICPDR and exchange views on the extent to which lessons can be learned/drawn for the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons.</p>	<p><b>For information and discussion</b></p>	<p>National Focal Points take note of the Sturgeon Strategy of the International Commission for the Protection of the Danube River and discuss how it could inspire new partnerships and regional initiatives.</p>

	<p><b>26. EU Policies Related to Sturgeon Conservation: Recent Developments</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ EU Biodiversity Strategy for 2030: Bringing nature back into our lives</li> <li>✓ Proposal for a Nature Restoration Law</li> <li>✓ Proposal for a revised Environmental Crime Directive</li> <li>✓ Planned contract on supporting sturgeon conservation actions</li> <li>✓ Feasibility study on making the Iron Gates dams passable for Danube sturgeon (WePass2)</li> </ul> <p><i>Presentation by Mr Andras Bartal (DG ENVIRONMENT)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the EU policies contributing to the protection and conservation of sturgeons and of the call for project proposals launched by DG ENV.</p>	<p><b>For information</b></p>	<p>National Focal Points take note of the existing EU policies contributing to the protection and conservation of sturgeons and of the call for project proposals.</p>
	<p><b>27. LIFE projects for the conservation of Sturgeons</b></p>		
	<p><b>11.a. Boat to rescue four Danube sturgeon species from extinction (LIFE-Boat 4 Sturgeon)</b></p> <p><i>Presentation by Mr Jakob Neuburg (University of Natural Resources and Life Sciences, Vienna)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the implementation of the LIFE-Boat 4 Sturgeon project and exchange views on the extent to which lessons can be learned/drawn for the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons.</p>	<p><b>For information and discussion</b></p>	<p>National Focal Points take note of the objectives, expected results and methodology of the LIFE project “Boat to rescue four Danube sturgeon species from extinction” and discuss the extent to which they could contribute to / benefit from it.</p>
	<p><b>11.b. Sustainable protection of lower Danube sturgeons by preventing and counteracting poaching</b></p>		<p>National Focal Points take note of the objectives, expected results and methodology of the LIFE project</p>

	<p><b>and illegal wildlife trade (LIFE for Danube Sturgeons)</b></p> <p><i>Presentation by Ms Jutta Jahrl (WWF Austria)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the implementation of the LIFE for Danube Sturgeons project and exchange views on the extent to which lessons can be learned/drawn for the implementation of the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons.</p>	<p><b>For information and discussion</b></p>	<p>“Sustainable protection of lower Danube sturgeons by preventing and counteracting poaching and illegal wildlife trade” and discuss the extent to which they could contribute to / benefit from it.</p>
	<p><b>28. The French National Action Plan for Sturgeons (2020 – 2029)</b></p> <p><i>Presentation by Mr Eric Rochard (INRAe)</i></p> <p>National Focal Points are informed of the implementation of the French National Action Plan for Sturgeons and exchange views on the extent to which it can inspire the elaboration of national action plans in other Contracting Parties.</p>	<p><b>For information and discussion</b></p>	<p>National Focal Points take note of the objectives, expected results and methodology of the French National Action Plan for Sturgeons (2020 – 2029) and discuss how it could inspire their own management practices.</p>
	<p><b>29. Possible next steps and identification of priority areas requiring specific attention</b></p>		
	<p><b>13.a. Break-out groups</b></p> <p>National Focal Points discuss in parallel working groups how to address the challenges faced by Contracting Parties with the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons and possible solutions to overcome them are proposed.</p>	<p><b>For discussion</b></p>	<p>Challenges refraining the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons and possible solutions at local, national and regional level are identified.</p>
	<p><b>13.b Feedback from the break-out groups</b></p> <p>Rapporteurs from the break-out groups report in the plenary on the outcomes of discussion.</p>		<p>National Focal Points take note of the conclusions of the parallel working groups and discuss the extent to which the Bern Convention could foster and support</p>

		<b>For discussion and decision</b>	the implementation local, national and regional solutions identified.
	<p><b>13.c. Recommendations and next steps</b></p> <p>The general rapporteur wraps up the results of the discussions. National Focal Points exchange views on possible follow up work.</p>	<b>For discussion and decision</b>	National Focal Points agree on and are committed to a timebound roadmap for the implementation of the Pan-European Action Plan for Sturgeons.
	<p><b>30. Date and place of the next meeting</b></p> <p><i>Presentation by the Secretariat</i></p> <p>Contracting Parties wishing to host the next meeting of the National Focal Points for the Pan-European Action Plan for Sturgeons are invited to inform the Secretariat.</p>	<b>For decision</b>	The provisional venue and date of the next meeting are agreed on.
	<b>31. Any other business</b>		
	<b>32. Conclusions of the meeting</b>		
<b>17.00</b>	<b>Thursday 6 October</b> <b>End of the meeting</b>		

**Annexe II – Listes des participants****CONTRACTING PARTIES**

<b>Member States</b>	<b>Representative</b>
<b>Estonia</b>	<b>Mr Meelis TAMBETS</b> Head of NGO Wildlife Estonia Leading project manager of Estonian sturgeon restoration project
<b>Georgia</b>	<b>Ms Salome NOZADZE</b> Biodiversity Specialist Ministry of Environmental Protection and Agriculture
<b>Hungary</b>	<b>Dr. Gábor GUTI</b> Fishery Management Research Group Agricultural and Food Research Centre Széchenyi István University
<b>Italy</b>	<b>Ms Giovanna Marino</b> Research Director of Sustainable Aquaculture Unit ISPRA - Italian Institute for Environmental Protection and Research
<b>Poland</b>	<b>Ms Katarzyna Kamińska</b> Główny specjalista w Wydziale Polityki Strukturalnej i Środowiska Morskiego Departament Rybołówstwa
<b>Romania</b>	<b>Dr Dragos MICU</b> Ministry of Environment
<b>Slovak Republic</b>	<b>Mr Juraj HAJDU</b> Mgr., PhD. - Hydrobiológ State Nature Conservancy of the Slovak republic
<b>Slovenia</b>	<b>Tanja Košar Starič</b> Institute of the Republic of Slovenia for Nature Conservation
<b>Sweden</b>	<b>Ms Susanne Viker</b> Aquatic Biodiversity and Protected Areas <i>apologized</i>

**OBSERVERS**

<b>Observers</b>	<b>Representative</b>
European Habitats Forum <b>EHF/IUCN</b>	<b>Ms Milica MISKOVIC</b> Species Conservation Officer IUCN (Regional office for Eastern Europe and Central Asia) Serbia

**SPEAKERS**

<b>Mr Andras BARTAL</b>	European Commission
<b>Mr Jörn GESSNER</b>	Leibniz-Institute of Freshwater Ecology and Inland Fisheries
<b>Ms Jutta JAHRL</b>	WWF Austria
<b>Mr Jakob NEUBURG</b>	University of Natural Resources and Life Sciences, Vienna, Austria Institute for Hydrobiology and Aquatic Ecosystem Management

<b>Mr Ralf REINARTZ</b>	Consultant
<b>Mr Eric ROCHARD</b>	Senior Research scientist INRAE Aquatic Ecosystems and Global Changes research unit
<b>Ms Beate STRIEBEL-GREITER</b>	WWF Sturgeon Initiative Leader WWF Central and Eastern Europe
<b>Ms Birgit VOGEL</b>	International Commission for the Protection of the Danube River (ICPDR)
<b>Mr Arne LUDWIG</b>	<a href="#">Institute for Zoo and Wildlife Research</a> (IZW Berlin)

**SECRETARIAT OF THE COUNCIL OF EUROPE**

<b>Directorate General of Democracy (DGII), Directorate of Democratic Participation Bern Convention</b>	
<b>Ms Ursula STICKER</b>	Secretary of the Bern Convention
<b>Mr Marc HORY</b>	Project Manager